

Bulletin de veille législative 391

Actualité parlementaire « Boissons »

Enjeux Publics pour Fédération Nationale des Boissons

EXTRAIT

Actualité parlementaire du lundi 25 au vendredi 29 mai 2020



LES TRAVAUX DU PARLEMENT

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE NATIONALE



QUESTIONS ECRITES

Boissons

Question N° 30024 de M. Vincent Rolland (Les Républicains - Savoie)

Question publiée au JO le : **02/06/2020** page : 3741

M. Vincent Rolland appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des producteurs, notamment de café, et **grossistes en boissons** qui sont les principaux fournisseurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Les premières mesures d'urgence économiques débloquées depuis le début de la crise sanitaire et le plan de relance pour les acteurs du tourisme ont permis de soutenir temporairement les acteurs du secteur CHR qui sont en première ligne. Toutefois, les acteurs de la deuxième ligne, les torréfacteurs, les fournisseurs, les grossistes, ne doivent pas être oubliés de ces plans de soutien économique. Certains producteurs travaillent presque exclusivement avec les établissements restés fermés depuis mi-mars 2020. Ils se retrouvent dans une situation instable et difficilement tenable dans le temps. C'est pourquoi il apparaît logique que ces entreprises bénéficient aussi de mesures de soutien économique et que les critères d'éligibilité à ces mesures de soutien leur permettent d'y avoir accès ; ce qui n'est aujourd'hui pas le cas dans les mesures annoncées par le Gouvernement. Par conséquent, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet et les mesures qui seront prises prochainement pour répondre à la détresse économique des milliers d'entreprises concernées.

Question N° 29996 de Mme Agnès Thill (Non inscrit - Oise)

Question publiée au JO le : **02/06/2020** page : 3739

Mme Agnès Thill attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences pour de nombreuses entreprises appartenant à des secteurs connexes et qui n'ont pas été obligées de fermer sur décision administrative, mais qui se retrouvent confrontées à une très forte baisse de chiffre d'affaires, dans le secteur du tourisme, du sport, de la culture, de la distribution, dans le bâtiment, nombreux indépendants, ... Pour les **distributeurs de boissons** ou les brasseurs par exemple, l'arrêt des cafés, restaurants ou du secteur événementiel a eu des conséquences dramatiques alors même que leur activité n'a pas été stoppée sur décision administrative. Il en va de même pour les aéroports très durement frappés par la chute drastique du transport aérien, pour les cars scolaires touchés de plein fouet par la fermeture des écoles, pour les guides touristiques, pour les buralistes ou cafés ayant également une activité de restauration, pour les commerçants des marchés de plein air... et bien d'autres. Limiter strictement les exonérations aux TPE employant moins de 11 salariés dans un petit nombre de secteurs est une mesure injuste. Moins coûteuse financièrement à court terme, c'est évident, mais elle risquerait, à moyen et long termes, de s'avérer désastreuse en termes de destruction d'emplois, de nombreuses PME se retrouveront dans l'incapacité d'assumer le paiement de ces charges. « Aucune entreprise quelle que soit sa taille ne sera livrée au risque de faillite », avait déclaré le Président de la République, Emmanuel Macron, le 16 mars 2020 lors d'une allocution télévisée. Mais un mois et demi plus tard, la réalité est tout autre, aussi elle lui demande de bien vouloir l'informer si le Gouvernement envisage bien de faire bénéficier toutes les PME de ces secteurs connexes d'exonérations, plutôt que de reports de charges sociales.



LES TRAVAUX DU SENAT



QUESTIONS ECRITES

Mesures spécifiques de soutien pour les distributeurs-grossistes en boissons

Question écrite n° 16329 de M. Guy-Dominique Kennel (Bas-Rhin - Les Républicains) publiée dans le JO Sénat du 28/05/2020 - page 2380

M. Guy-Dominique Kennel interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les mesures du plan de soutien en faveur des **distributeurs-grossistes en boissons**.

Le Premier ministre a annoncé un plan ambitieux de soutien aux entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Or **les distributeurs-grossistes en boissons**, qui sont un maillon-clé de ce secteur d'activité, ne sont à ce jour pas concernés par ces mesures spécifiques alors qu'ils se retrouvent dans cette même situation de difficultés face à la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

L'entreprise Dickely SARL, dans le Bas-Rhin, emploie 28 salariés et travaille exclusivement avec les bars, hôtels et restaurants du Département. Après avoir enregistré une perte de son chiffre d'affaires de 50 % au mois de mars, elle déplore une absence d'activité pour le mois d'avril qui perdurera au mois de mai et jusqu'à la réouverture de ces lieux de vie. À cela s'ajoute l'interdiction des manifestations de plus de 5 000 personnes jusqu'en septembre et l'annulation des événements culturels et sportifs ainsi que l'impossibilité d'accès aux sites touristiques, ce qui engendre d'ores et déjà une perte de près de 25 % de son chiffre d'affaires pour l'année 2020. De plus, la majeure partie de ses clients n'a pu honorer les factures, malgré les mesures d'aides apportées par l'État, ce qui représente un risque considérable en termes d'encours de 800 000 euros à date, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le remboursement de prêts consentis et auxquels ils ne pourront pas davantage faire face.

Pour l'heure, aucune réponse officielle aux différentes sollicitations de **la fédération nationale des boissons** n'a été apportée.

Il apparaît impératif que **les distributeurs-grossistes en boissons** puissent être éligibles aux mesures du plan de soutien en faveur des secteurs de la restauration, du tourisme, de l'évènementiel, du sport et de la culture dont ils relèvent.

Il lui demande donc quelles sont les mesures prises ou envisagées par le Gouvernement pour les distributeurs-grossistes en boisson.

Question écrite n° 16340 de M. Olivier Cigolotti (Haute-Loire - UC) publiée dans le JO Sénat du 28/05/2020 - page 2393

M. Olivier Cigolotti attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés des **distributeurs-grossistes** durant la période de crise sanitaire du Covid-19.

Le Premier ministre a annoncé un plan de soutien ambitieux aux entreprises de la filière « hôtellerie, restauration et tourisme ».

Ce plan vise à prendre en compte la situation spécifique des entreprises de ce secteur à travers la mise en place de l'activité partielle, du prolongement du fonds de solidarité ou encore de l'exonération de cotisations sociales. Alors que les distributeurs-grossistes constituent un maillon clé de cette filière, ils ne sont toujours pas éligibles aux mesures de ce plan de soutien.

Depuis le mois de mars, ces entreprises ont subi l'annulation de la quasi-totalité des manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année (tissu associatif, rencontres familiales festives, événements sportifs etc.). Leurs chiffres d'affaires, pour la plupart, ont déjà accusé une baisse d'au moins 50 % au mois de mars et de 90 % au mois



d'avril.

La saison estivale constitue la période d'activité la plus forte pour ces distributeurs-grossistes ; les annulations massives impacteront encore plus lourdement leurs résultats des mois à venir.

La situation est donc critique. L'incertitude entourant les conditions de reprise et la fragilité de leur métier accentue leurs inquiétudes quant à la survie de leurs entreprises et des emplois qui en dépendent.

Les mesures exceptionnelles, notamment celles encadrant l'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020, pourraient permettre de soutenir ces entreprises.

Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que les **distributeurs-grossistes en boissons** soient réellement éligibles aux mesures du plan de soutien en faveur des secteurs de la restauration et du tourisme dont ils relèvent.



COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN SEANCE PUBLIQUE

Débat organisé à la demande du groupe Les Républicains, sur les perspectives de la saison estivale, notamment pour les activités touristiques et culturelles, au regard de la situation liée à l'épidémie le 19/05/2020 :

Grossistes en boissons

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle le débat, organisé à la demande du groupe Les Républicains, sur les perspectives de la saison estivale, notamment pour les activités touristiques et culturelles, au regard de la situation liée à l'épidémie.

Notre séance se déroule dans les conditions de respect des règles sanitaires mises en place depuis le mois de mars. L'hémicycle fait l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection avant et après chaque séance. Les micros seront désinfectés après chaque intervention.

J'invite chacune et chacun à veiller au respect des distances de sécurité. Je rappelle que les sorties de la salle des séances devront exclusivement s'effectuer par les portes situées au pourtour de l'hémicycle.

Tous les orateurs, y compris les membres du Gouvernement, s'exprimeront depuis leur place, sans monter à la tribune.

Nous allons procéder au débat sous la forme d'une série de questions-réponses, dont les modalités ont été fixées par la conférence des présidents.

Je rappelle que l'auteur de la demande dispose d'un temps de parole de huit minutes, puis le Gouvernement répond pour une durée équivalente.

Dans le débat, la parole est M. Michel Raison, pour le groupe auteur de la demande.

M. Michel Raison. *pour le groupe Les Républicains.* Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, avant toute chose, je veux rendre hommage aux professionnels du tourisme, à ces deux millions d'hommes et de femmes qui font fonctionner les hôtels – petits et grands –, les maisons d'hôtes, les résidences de tourisme, les campings, les restaurants, les villages de vacances, les centres de congrès, les salons, les musées, les sites historiques, ainsi qu'aux tour-opérateurs, aux voyagistes, aux casinotiers et à bien d'autres.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.* Les guides-conférenciers !

M. Michel Raison. Ils participent à faire du tourisme de loisirs et d'affaires une composante à part entière de notre paysage national et de notre art de vivre. Ensemble, ils créent 7 % à 8 % de la richesse nationale chaque année. Ils attirent 90 millions de touristes et participent ainsi au rayonnement de notre pays dans le monde entier. Aujourd'hui, je veux leur témoigner tout mon soutien.

Le secteur du tourisme est probablement le plus durement touché par cette crise hors du commun qui a mis à l'arrêt notre pays du jour au lendemain. Il avait toutefois déjà été touché, dès le début de l'année, par la diminution du trafic international de voyageurs et, encore un peu avant, par les attentats, les « gilets jaunes », les grèves.

Sans réaction de solidarité massive, cette crise, d'une ampleur sans précédent, pourrait provoquer de nombreux dépôts de bilan et se traduire, en plus de la perte économique, par une perte sèche des innombrables compétences et savoir-faire qui sont les nôtres et que le monde entier nous envie. Le bilan du premier semestre est terrifiant, et le retour à la normale ne pourrait avoir lieu qu'en 2022.

Il faut le souligner, monsieur le secrétaire d'État, l'État s'est pleinement mobilisé pour tenter d'apporter une réponse adéquate à la crise. Des mesures spécifiques ont été annoncées les 24 avril et 14 mai derniers. Je me félicite de voir qu'un très grand nombre des trente propositions que Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, vous a adressées à la fin du mois d'avril dernier avec trois collègues membres de la cellule de crise, dont Viviane Artigalas, se retrouvent dans le plan Tourisme du Gouvernement. Ce plan est un bon signal en direction des professionnels. Il faudra cependant encore le compléter et le clarifier. Il faut d'abord compléter ce plan en matière de trésorerie.

Le fonds de solidarité pourrait être encore élargi, en faisant passer le seuil de bénéfice imposable de 60 000 à 100 000 euros.



Les professionnels attendent également des gestes quant aux loyers du parc privé, dans la logique « zéro recette, zéro charge ».

Le chômage partiel pourrait être élargi à certains professionnels dont les effectifs n'ont été mobilisés que pour gérer les pertes et aux établissements publics industriels et commerciaux, notamment les offices de tourisme, qui n'ont pas été éligibles au chômage partiel. L'éligibilité pourrait être estimée au prorata des recettes commerciales ; je réitère cette demande, monsieur le secrétaire d'État.

Les reports d'échéances bancaires pourraient – et même devraient – être étendus à dix-huit mois pour certains professionnels. Je pense en particulier aux campings.

La contribution des assureurs aux pertes d'exploitation pourrait largement aller au-delà de celle qu'ils ont versée.

Les plateformes en ligne devraient être appelées à témoigner de leur solidarité envers leurs partenaires les plus fragiles, à travers une diminution temporaire des commissions.

J'en viens aux mesures de nature à favoriser la reprise.

Les droits au chômage des saisonniers devront être élargis afin de faciliter leur embauche pour la saison estivale.

Une garantie d'État exceptionnelle des avoirs proposés par les hébergeurs et par les compagnies aériennes pourrait être mise en place, pour réinstaurer la confiance des consommateurs. Il est également urgent de légiférer à l'échelon européen sur les avoirs proposés par les compagnies aériennes.

Enfin, pour relancer le tourisme à moyen terme, la prochaine génération de contrats de plan État-région devrait être utilisée pour financer des appels à projets visant à mieux répartir les flux touristiques sur notre territoire, qui souffre de la fameuse règle des 80-20, que l'on connaît dans d'autres domaines. Parvenir à rééquilibrer cette répartition, c'est faire du tourisme durable !

Voilà pour les principales mesures de complément. Voici maintenant les interrogations qui appellent des clarifications de la part du Gouvernement.

La première interrogation – et non des moindres ! – est celle du périmètre concret de ce que le Gouvernement appelle le tourisme. En effet, de nombreux professionnels restent dans le flou. Je pense aux entreprises qui approvisionnent les cafés, restaurants et toutes les manifestations culturelles et sportives, **comme les grossistes en boissons**, aux blanchisseries, aux conciergeries pour les meublés de tourisme, aux agences immobilières spécialisées dans la location de meublés, à l'agritourisme, et j'en passe.

Concernant l'événementiel, je signale une ambiguïté dans le dossier de presse publié dans la foulée du comité interministériel du tourisme (CIT), à laquelle il faut remédier : le détail des mesures n'évoque que « l'événementiel culturel et sportif », excluant ainsi l'événementiel d'affaires ou privé, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Dans ce domaine, la France peut perdre non seulement son savoir-faire, mais aussi des parts de marché, car de nombreux grands salons sont internationaux.

Concernant les mesures de soutien à la trésorerie, les professionnels craignent par-dessus tout de se retrouver face à un « mur » en cas de levée soudaine et générale de ces mesures une fois l'activité reprise. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous les rassurer sur le fait que ces mesures accompagneront la reprise et ne diminueront que de façon progressive ?

Concernant les mesures sanitaires, un certain nombre de questions se posent sur la norme de quatre mètres carrés par personne dans les restaurants et cafés. L'application d'une telle mesure pourrait signer l'arrêt de mort de ce secteur.

Par ailleurs, je regrette que rien n'ait encore été décidé pour le tourisme social, si cher, à juste titre, à notre collègue Viviane Artigalas, ni pour la solvabilisation de la demande pour cet été. La cellule « Tourisme » de la commission des affaires économiques a préconisé la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'aide au départ en vacances s'appuyant sur les chèques-vacances, une diminution exceptionnelle des tarifs autoroutiers cet été et des dispositifs d'aide pour certains publics ciblés. Nous devons faire en sorte que les Français partent en vacances ! Le tourisme domestique représente les deux tiers des recettes du secteur. En capitalisant sur cet atout, nous pouvons limiter la casse.

Je dirai un mot sur les allègements de fiscalité locale. L'État s'est engagé à prendre en charge la moitié de l'exonération de la CFE pour les collectivités qui le décideraient. En revanche, aucune compensation ne serait à l'ordre du jour pour la taxe de séjour, qui représente des sommes très élevées dans certaines communes et qui est utile pour le développement du tourisme.

Pour conclure, je formulerai une remarque d'ordre général.



La politique du tourisme en France comme son budget ne cessent de s'amenuiser depuis de nombreuses années, en raison du sentiment erroné selon lequel « le tourisme fonctionne tout seul », alors qu'il s'agit d'une économie diffuse qui a besoin de l'action de l'État et des différentes collectivités, en particulier des communes, pour créer la synergie nécessaire à cette bioéconomie.

Mme la présidente. Il faut conclure, mon cher collègue !

M. Michel Raison. Je conclus, madame la présidente.

La crise qui frappe ce secteur comme jamais dévoile avec fracas cette erreur de diagnostic. Elle démontre à nouveau la nécessité de nommer un ministre du tourisme de plein exercice, qui s'appuierait sur une direction d'administration centrale dédiée.

Monsieur le secrétaire d'État, soyez assuré que nous serons vigilants quant à la bonne application du plan Tourisme sur nos territoires. Je vous remercie de ce que vous avez déjà accompli, mais je vous remercie plus vivement encore de toutes les réponses positives que vous allez nous donner à l'occasion de ce débat.

(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – Mme Viviane Artigalas ainsi que MM. André Gattolin et Jean-Claude Requier applaudissent également.)

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Monsieur le sénateur Raison, je vous remercie d'avoir pris l'initiative de ce débat important compte tenu de ce que représente le secteur du tourisme pour l'ensemble de notre pays. Je pense que nous en sommes tous convaincus – il est heureux qu'il y ait une prise de conscience collective –, il s'agit d'un organe vital de notre économie. Il n'est qu'à voir le poids du tourisme : 7 % à 8 % du PIB et 170 milliards d'euros de recettes annuelles. Bien plus, dans un certain nombre de nos territoires, le tourisme est un moteur, un pilier, qui peut représenter 15 %, 20 % ou 30 % de l'économie locale.

Le tourisme est également une composante de l'âme française. Nous avons en effet affaire à des passionnés, à des femmes et des hommes engagés. Dans la restauration, par exemple, certaines maisons se transmettent de génération en génération ; les parcs de loisirs ou les parcs à thème sont le fruit de formidables initiatives avec, au départ, une idée de génie et, derrière, un essor grâce à tous les collaborateurs qui développent ce type de produit : en disant cela, j'ai notamment en tête le zoo de Beauval ou le parc du Puy du Fou, mais nous en avons tous sur nos territoires, et je veux saluer cette part du génie français.

Le secteur du tourisme a été frappé de façon brutale, massive, de plein fouet. Il faut garder à l'esprit que chaque mois d'inactivité lié au confinement strict a représenté 10 milliards à 15 milliards d'euros de pertes de recettes. C'est colossal ! C'est pourquoi, dès le 24 avril, le Président de la République, recevant un certain nombre de représentants du secteur, notamment le bureau du comité de filière tourisme, a appelé à faire du tourisme une priorité nationale et a déclenché la préparation d'un plan de sauvetage, qui s'est traduit, la semaine dernière, lors du CIT, par l'annonce de dispositifs non seulement de soutien pour faire face à l'urgence, mais également de reprise pour accompagner la relance, sans oublier de penser au moyen et long terme pour la reconquête. En effet, rien ne garantit à vie à la France cette place de numéro un sur le podium mondial en matière d'attractivité touristique : de nombreuses destinations ont émergé depuis quinze à vingt ans, et, face à ce phénomène, il nous faut plus que jamais aider les acteurs dans les investissements et la transformation.

Ce plan de sauvetage massif permet de donner de la visibilité à un certain nombre de dispositifs : l'activité partielle et le fonds de solidarité se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2020, car nous savons que la reprise se fera sur des jauges qui seront forcément différentes de celles que nous avons connues à l'entrée de la crise, compte tenu de l'application des protocoles sanitaires. Il en est de même pour l'exonération de charges sociales.

La question des périmètres a également été évoquée, monsieur le sénateur. Je tiens à vous indiquer que nous continuons d'y travailler et que la liste sera soumise au Parlement lors de l'examen du PLFR 3. Je veux d'ores et déjà rassurer un certain nombre de secteurs. Nous avons fait en sorte que des secteurs qui sont annexes ou connexes, mais qui dépendent parfois de façon importante du secteur du tourisme, puissent bénéficier de ces exonérations, dès lors que ces structures peuvent prouver une perte de chiffre d'affaires significative. C'est le cas pour les grossistes en boissons ; ce sera le cas pour la blanchisserie qui est liée à ce secteur ; les bus et les transports de voyageurs touristiques seront également concernés.

Le travail se poursuit, et c'est plutôt bon signe : cela signifie que nous accomplissons un travail de dentellière et que nous essayons de raccrocher au maximum tous les acteurs économiques qui nous signalent subir l'impact de cette crise économique consécutive à la crise épidémique.



Il faut également commencer à préparer la reprise et la réouverture, une fois le temps du sauvetage passé. Depuis le 11 mai, une première offre touristique et culturelle de proximité est d'ores et déjà relancée, avec la réouverture d'un certain nombre de musées et de monuments. Vendredi dernier, j'étais dans le département du Loiret. À Orléans, le musée des beaux-arts a rouvert. Si vous vous trouvez dans ce rayon de cent kilomètres, je vous incite à le visiter : il renferme un certain nombre d'œuvres tout à fait remarquables. Nombre de jardins rouvrent également dans les départements verts.

Une deuxième offre va bientôt devenir possible : nous sommes en train de travailler avec la mission Castex aux modalités de réouverture, à partir du 2 juin, de nouvelles activités. Le calendrier dépendra naturellement de l'évolution de l'épidémie. Nous avons besoin de ce recul de quinze à vingt jours pour préparer ces décisions. La date du 2 juin sera également un jalon majeur dans le retour à une activité la plus normale possible. Je veux saluer les professionnels de toutes les filières qui se sont engagés dans la préparation de ces protocoles sanitaires, qui permettent de rassurer à la fois les salariés et les clients, ce qui est capital.

La troisième offre sera encore plus complète pour les vacances d'été. Le signal a été donné jeudi dernier. Les mois de juillet et août permettront aux Français de partir en vacances et de s'oxygéner en France, que ce soit en métropole ou outre-mer, après ces moments un peu traumatiques. D'ores et déjà, tous les professionnels me font part d'une sorte de déclic psychologique : depuis jeudi, les demandes d'information et les réservations augmentent de façon significative ; tous peuvent en attester.

Enfin, il convient aussi de travailler à la reconquête. Comme je le soulignais, pour un certain nombre d'infrastructures, il est nécessaire d'accélérer les investissements. Telle sera la finalité d'un certain nombre de feuilles de route, soit par filière, soit par territoire, lesquelles permettront d'accélérer les investissements pour un tourisme plus durable, pour la prise en compte du fait digital, pour maintenir la valeur ajoutée des acteurs. Voilà qui va donner du travail au comité de filière, avec tous les territoires, d'ici à la fin de l'année, avec un point d'étape au mois de juillet.

Je crois qu'il est important de mettre toutes nos forces pour que la France reste la première destination, même s'il faut une répartition harmonieuse des flux – je reprends un terme que vous avez employé, monsieur le sénateur. Aujourd'hui, il y a une forte concentration, mais nous sommes à un moment où les gens réfléchissent au sens qu'ils mettent derrière le voyage : changer de rythme et de cadre, ce n'est pas toujours être tous au même endroit au même moment, c'est bien redécouvrir tous ces joyaux qui font la France. *(M. André Gattolin applaudit.)*
